

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

---

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT 2015-08

*« Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 de façon à modifier la tarification des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (« PPCMOI ») »*

- |                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| ▪ Avis de motion :               | 10 septembre 2024 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 10 septembre 2024 |
| ▪ Adoption du règlement :        | 17 septembre 2024 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 septembre 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière